

COMMUNE DE SEPMES

Place de l'Église

37800

Tél. : 02 47 65 44 66
Fax : 02 47 65 59 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2023-06-02

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M.BASECQ Samuel, M. DAGUET Alain, Adjoint ; Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,

M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M.DENIS Jason, M.LABARRE Thomas, M.RAGUIN Charles, Mme REZEAU Cindy, Mme VERNAT Virginie

Arrivée de Jason DENIS à 20h56

Arrivée de Gaby BARILLET à 21h14

Absent : M.CHOLLET Yohan

Nombre de membres en exercice : ... 12
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 10
Date de convocation : 28 juin 2023

Mme CATHELIN a été désignée comme secrétaire de séance.



OBJET : REVISION DU PLU : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES

Arrivée de Jason à 20h56

Pour permettre des économies d'échelles et la mutualisation des procédures de passation des marchés, les communes de la Chapelle Blanche Saint Martin, Sepmes et du Louroux souhaitent créer un groupement de commandes en application de l'article L.2113-6 du code de la commande publique.

Ce groupement de commandes doit permettre aux communes de la Chapelle Blanche Saint Martin, Sepmes et du Louroux de réaliser la révision de chacun de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette démarche nécessite la signature d'une convention entre les parties.

La convention proposée en annexe a ainsi pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes.

Elle entre en vigueur, pour chacun des membres, à partir de la date de signature de la convention par le dernier de ses membres et prendra fin à l'attribution des marchés.

La commune de la Chapelle Blanche est désignée coordonnateur du groupement.

A ce titre, elle sera chargée de la gestion de la procédure de consultation dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics, avec l'appui de l'ADAC37.

Par ailleurs, il y a lieu de constituer une commission ad hoc du groupement de commandes, laquelle sera compétente pour l'attribution des marchés passés dans le cadre dudit groupement.

La commission ad hoc est une commission d'élus spécifiquement créée pour le présent groupement de commandes sur la base d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par membre.

Ainsi, pour représenter la commune de Sepmes au sein de la commission ad hoc du groupement de commandes, il est proposé de désigner :

- M. Alain DAGUET, Adjoint, comme membre titulaire de la commission ad hoc du groupement,
- Mme Régine REZEAU, Maire, comme membre suppléant de la commission ad hoc du groupement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

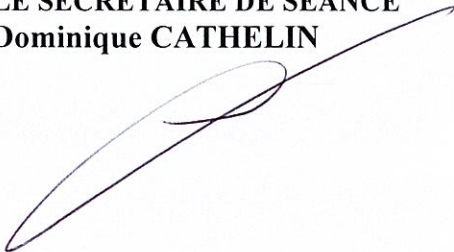
AUTORISE l'adhésion de la commune Sepmes au groupement de commandes ;

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;

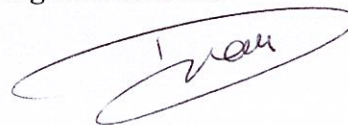
ACCEPTE la composition de la commission ad hoc du groupement de commandes telle que proposée ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes et le marché à intervenir ainsi que ses éventuels avenants.

LE SECRETAIRE DE SÉANCE
Dominique CATHELIN



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Régine REZEAU



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 13 juillet 2023 et publié le 13 juillet 2023



À SEPMEs, 13 juillet 2023
Le Maire,

